

Du 12 janvier au 2 mars 2026, déclarez vos indicateurs FAMI pour l'exercice 2025 sur votre espace amelipro.fr. Versement de l'aide au 2nd trimestre 2026

Champs	Indicateurs	Somme versée	Type d'indicateur	Justificatif à fournir
OBLIGATOIRES	1- Disposer d'un logiciel métier compatible DMP	490€	Déclaratif avec pré alimentation	Facture/ Attestation éditeur
	2- Disposer d'une version du Cahier des charges SESAM-Vitale intégrant les derniers avenants publiés sur le site du GIE SESAM-Vitale au 30/12 de l'année N-1 par rapport à l'année de référence pour le calcul de la rémunération.		Automatisé	Pas de justificatif demandé
	3- Utiliser la solution SCOR pour la transmission à l'assurance maladie des pièces justificatives numérisées. <i>Pour les infirmiers en Pratique Avancée exclusive, cet indicateur est optionnel</i>		Automatisé	Pas de justificatif demandé
	4- Atteindre un taux de télétransmission en flux sécurisé supérieur ou égal à 70%		Automatisé	Pas de justificatif demandé
	5- Disposer d'une messagerie sécurisée de santé		Déclaratif avec pré alimentation	Pré alimentation avec annuaire MSS ou attestation sur l'honneur
COMPLÉMENTAIRES	6- Participation à la prise en charge coordonnée*	100€	Déclaratif	Attestation sur l'honneur
OPTIONNELS	Équipement en appareils médicaux connectés**	175€	Déclaratif	Attestation sur l'honneur
	Équipement en vidéotransmission	350€	Déclaratif	Attestation sur l'honneur
		TOTAL	IDELE 1115€ maximum	MAJORIZATION POUR LES IPA LIBÉRAUX (IPAL) Zone sous-densee médecins : +1 020€ Hors zone sous-dense : +300€

*INDICATEUR 6 –
Participation à la prise en charge coordonnée
ESP (Équipe de Soins Primaires)
CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)

** Équipements médicaux connectés : Oxymètre, glucomètre, tensiomètre, stéthoscope, dermatoscope, otoscope, ECG, Doppler, échographe, outils de tests visuels, audiogramme, caméra, EFR...

